

Le Maire

Chevreuse, le 11 décembre 2020

Nos références :
CAR/CER/MS-
50259

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'attention :
des membres du
Conseil
Municipal +
communication
+ Préfecture

**Le Conseil Municipal se réunira,
le jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures,
dans la grande salle de la Maison des Associations**

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante

Afin de pouvoir assurer la tenue de cette réunion dans le respect des règles sanitaires, l'accueil du public sera limité aux 10 premières personnes inscrites sur mairie@chevreuse.fr (article 6-II de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020).

Pièces Jointes :
notes
explicatives de
synthèse
prescrites par
l'article L.2121-12
du Code
Général des
Collectivités
Territoriales

Le Quorum est fixé à 10 élus présents et possibilité pour chacun d'entre eux d'être porteur de deux pouvoirs (article 6-IV de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020).

Visa :
Décret 2020-
1162

En application des recommandations du conseil scientifique, le respect de la distance de sécurité et le port du masque pour toutes les personnes présentes sont obligatoires.

Ces derniers devront se laver les mains avec une solution hydroalcoolique et limiteront leurs déplacements au strict minimum.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 01 octobre 2020.

Finances

2020-57: Fixation du mode et de la durée d'amortissement des immobilisations ;

Urbanisme

2020-58: Extension du dépôt de déclaration préalable pour les divisions de propriété foncières ;

2002-59: Création d'une Commission Municipale Ad Hoc « Projet d'Aménagement des parcelles situées entre le canal et l'Yvette » et désignation de ses membres ;

Scolaire

2020-60: Mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques & sportives auprès des écoles élémentaires ;

2020-61: Compensation sur le tarif navette 2019-2020 suspendue pendant le confinement ;



Administration

- 2020-62: Autorisation de signer une convention de coordination avec la Gendarmerie dans le cadre de l'équipement de la police municipale en caméras piétons ;
- 2020-63: Adhésion au groupement de commandes pour les assurances cyber risques ;
- 2020-64: Autorisation de signer un protocole pour l'implantation locale d'un nouveau réseau de proximité des finances publiques ;
- 2020-65: Création d'un emploi à temps non complet affecté au service entretien.

Le Maire,

Anne HÉRY - LE PALLEC

